

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024**

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> .....	14
Présents.....	14
Excusés.....	0
Absents .....	0
Pouvoirs .....	0
<u>Votants</u> .....	14
<u>Vote</u>	
Pour .....	14
Contre .....	0
Abstentions .....	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à 18h30, le conseil municipal de Sassay, dûment convoqué par le maire le 29 avril 2024, s'est réuni dans la salle polyvalente de Sassay, sous la présidence du maire, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

**Présents** : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Sylviane TURMEAUX, Richard BEAUVAIS, Véronique PRINGERE, Gérald GASCHET, CHESNEAU Evelyne, Dominique COLTAT, Michel LEZE, Valérie HANON, Pascal BOUCHETON, Philippe VITRY, Ludovic MICHELIN, Alexandrine PINAULT, Christelle BAUMERT

**Absents excusés** : NEANT

Date de convocation : 29 avril 2024

M. Philippe VITRY a été nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

Approbation du dernier compte rendu de séance.

1. Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin accroissement temporaire d'activité
2. Tarifs fête au village
3. Route de la houssaye – reprise enrobé : Choix de l'entreprise
4. Ecole primaire – subvention 2025 – projet classe Bretagne
5. Projet sportif 2025 – Sassay/Coudes/Chémery
6. Tour de table des adjoints
7. Questions diverses et remerciements

*Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.*

M le Maire présente Mme LORY Manon, agent administratif en contrat depuis le 15 avril. Elle a été recrutée afin d'apporter une aide au secrétariat de la mairie. L'agent effectue des tâches de secrétariat, d'accueil, dossiers divers, communication et à l'archivage.

1. **Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin accroissement temporaire d'activité (D2024-29)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts, de voirie, des bâtiments, ... Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 septembre, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont

la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée qui peut varier d'un à cinq mois, pendant la période estivale (*maximale de 12 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

#### Décide

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de l'entretien des espaces verts, de voirie, des bâtiments, ... Suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, pour une durée qui peut varier d'un à cinq mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois), pendant la période estivale.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif.

*Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.*

*Publié le 14/05/2024, transmis au représentant de l'Etat le 17/05/2024*

---

### **2. Approbation du compte de gestion 2023 dressé par le receveur – Budget communal (D2024-30)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants dans le cadre de la fête au village :

#### Boissons :

- Bière pression ..... 3,00 €
- Coca, Perrier, Ice Tea ..... 2,00 €
- Bouteille d'eau 1,5 l ..... 2,00 €
- Bouteille d'eau 50 cl..... 1,00 €
- Punch 20 cl ..... 3,00 €
- Punch, le pichet ..... 12,00 €
- Vin, le verre (rouge et rosé) ..... 2,00 €
- Vin, la bouteille ..... 8,00 €
- Méthode, la bouteille ..... 12,00 €
- Café ..... 1,00 €

#### Menus :

- Menu enfant : saucisse de Strasbourg, frites, un verre de jus de fruit ..... 6,00 €
- Menu adulte : Plat + dessert ..... 12,00 €
- Barquette de frites ..... 3,00 €
- Fromage de chèvre entier ..... 5,00 €
- Dessert : tarte ..... 2,00 €
- Dessert : glace ..... 2,00 €
- Chips..... 1,00 €

*Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion pour les bénévoles aura lieu le 21 mai 2024 à 18h30 au foyer.*

*Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.*

*Publié le 14/05/2024, transmis au représentant de l'Etat le 17/05/2024*

---

### **3. Route de la Houssaye – reprise enrobé : Choix de l'entreprise (D2024-31)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du choix de la commission voirie du 30 avril 2024 à 18h30 :

Trois entreprises ont été consultées. (Radlé TP, Vernat TP, Sas Letourneur)

Entreprise proposée : VERNAT TP pour un montant total HT de 34 347,70 € soit 41 217,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix de l'entreprise pour les travaux d'enrobé sur la route de la houssaye pour un montant de 34 347,70 € soit 41 217,24 € TTC et charge Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 14/05/2024, transmis au représentant de l'Etat le 17/05/2024

4. Ecole primaire – subvention 2025 – projet classe Bretagne. (D2024-32)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de l'école primaire pour l'année 2025 sur le thème « Contes et légendes de Brocéliance », du 14 au 16 mai 2025.

Avec le soutien de la commune de Sassay, deux classes de primaire pourront participer à ce séjour de plusieurs jours avec nuitées.

Cette participation de la commune permet de diminuer la contribution de la coopérative scolaire et celle demandée aux parents.

Ces séjours sont parfois l'unique occasion pour certains élèves de découvrir les lieux qu'ils ne connaissent pas ; parfois même la première occasion de quitter leur domicile pendant quelques jours.

Le montant de la subvention proposé est soit de 40€ par élève ou soit 50€ par élève participant au séjour.

Ecole	Nbre d'élève	Participation communale	Crédit ouvert pour le séjour
Primaire	48	40,00 €	1 920,00 €

ou

Primaire	48	50,00 €	2 400,00 €
----------	----	---------	------------

Une fois le séjour terminé, l'école présentera un document justifiant le nombre d'élève ayant participé au séjour.

Si le nombre d'élèves effectivement présents à ce séjour était inférieur aux effectifs indiqués ci-dessous, la subvention serait recalculée sur cette base.

Si le nombre d'élèves était supérieur aux effectifs indiqués ci-dessous, la commune verserait une subvention complémentaire de 40,00€ par élève supplémentaire.

**VOTE :**

Pour une subvention de 50€ par élève participant au séjour : 13

Contre : 1 (pour une subvention à 40€ par élève participant au séjour)

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- APPROUVE le montant de subvention de 50,00 € par élève participant au séjour
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025, article 65748 (subvention de fonctionnement)
- CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Vote : 13 pour, 1 contre, 0 abstention.

Publié le 14/05/2024, transmis au représentant de l'Etat le 17/05/2024

## 5. Projet sportif 2025 – Sassay/Couddes/Chémery

M le Maire donne la parole à Messieurs GASCHET et BEAUVAIS afin d'évoquer ce projet.

Ils informent que deux rencontres ont eu lieu avec M RABUSSEAU, maire de Couddes et Mme THEVENET, maire de Chémery sur un projet sportif pour les 3 communes. M RABUSSEAU a l'initiative de ce projet souhaite créer un trail, course à pied sur un parcours de nos chemins communaux d'environ une vingtaine de kilomètres traversant nos 3 communes. A ce jour, rien n'est encore défini. Il s'agit d'un projet, chaque conseil municipal doit se prononcer.

Le conseil municipal accepte de continuer ce projet et approuve la démarche.

## 6. Informations diverses

- ✓ Monsieur le Maire fait part que l'audience concernant le dossier VIS Priscilla est reportée au 16 octobre 2024 à 13h30 car la Procureure adjointe qui devait intervenir à l'audience du 10 avril était en arrêt maladie.
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'une subvention DDAD pour le schéma directeur d'assainissement a été attribué pour un montant de 17 900€
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'une subvention à titre dérogatoire de la Région a été attribué pour les plantations pour un montant de 6 700€
- ✓ Monsieur le Maire informe de l'attribution de la DSR d'un montant de 24 000€ pour les travaux de voirie 2024
- ✓ Monsieur le Maire donne la liste du jury criminel pour les représentants de la commune.
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'il a été refusé de reverser la retenue de garantie à l'entreprise TEILLARD TP concernant le marché d'aménagement de voiries – rue des Fagotières – Route des Cailloux, du fait que le DGD définitif et le procès-verbal définitif n'a pas été fourni par le bureau d'études car l'entreprise n'a pas effectué les travaux concernant les réserves émises lors de la réception des travaux. Malgré de nombreux courriers LRAR, et mails, l'entreprise n'a pas répondu.

**19h45 - Mme HANON Valérie quitte la salle**

## 7. Questions diverses

### 8. Tour de table

- ✓ Sylviane TURMEAUX :
  - Info de Sassay : il est en relecture
  - Cimetière : Les travaux de relevage ont démarré lundi 13 mai – nous avons été interpellé par l'entreprise car l'ossuaire ne pourrait pas recevoir tous les ossements récupérés. Un devis a été transmis. Il sera nécessaire de mentionner sur le procès-verbal final le contenu de l'ossuaire actuel.
  - SIAEP : Les travaux du forage : démarrage prévu vers le 15 juin.  
Délégation de SP : Signée avant fin juin
    - En cours de période de négociation
    - Mise en place de télérelève
- ✓ Richard BEAUVAIS :
  - Etang : Arrêt du pompage car trop de pluie
    - Sapin – la coupe aura lieu dès que le terrain pourra être accessible avec les engins
    - Repas de l'étang a eu lieu
  - 8 mai : la cérémonie s'est bien passée – au repas : 32 personnes
  - Commission culturelle : Exposition 2024 :
    - Sports non encadrés
    - Le sport en loir et cher
      - OPTION POUR 2025 : Tous citoyen et exposition sur la commune de SASSAY (son histoire)

- ✓ *Véronique PRINGERE* :
  - Cour école maternelle : Aménagement avec des plantes, des arbres, des bancs
  - Conseil d'école : créneaux piscines : 3 créneaux de 8 séances – faire une demande de devis
  - Adelpha : Gestion des paragrêles – la communauté de communes val de cher Controis verse 22 centimes par habitant, mais nous avons très peu d'information : nom des personnes référentes, que deviennent les anciennes fusées, .... La chambre d'agriculture va être interrogé.
- ✓ *Gérald GASCHET* :
  - Fauchage : le matériel est en réparation – A récupérer dans le courant de la semaine
  - Lagunage : le plan d'épandage est en cours de validation
  - Schéma directeur d'assainissement – le dossier suit son cours
  - Route du Clouseau : réunion publique le 15 mai à 18h15 à la mairie – les travaux seront réalisés par l'entreprise BOUGE TP
  - Place du mardon : modification du réseau
  - Route de contres : chemisage des réseaux dans l'attente du passage caméra
  - Inondation :
    - Dossier Frédéric PERCEVAL – eaux montent dans sa grange – transmis au Conseil départemental afin de les aider à trouver des subventions pour les travaux à venir.
    - Route des fagotières : les fossés ne sont pas adaptés à toutes les habitations : Prévoir une procédure pour l'avenir pour éviter tous les écoulements d'eau.
  - Travaux de voirie 2024 : ATD doit nous fournir l'appel d'offres à transmettre
  - Etude foyer scolaire avec le CAUE : le 28 mai à 17h30 au foyer avec les associations
  - Toiture église : Passion du toit – sera réalisé avant fin juin
  - Toiture école : Hug et Harrault – sera réalisé après le 8 juillet 2024
- ✓ *Philippe VITRY* :
  - Commission des chemins a constaté qu'ils étaient très abimés
    - Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 : 70 tonnes de remblai ont été réparti et en 2024 : prévu 200 tonnes
- ✓ *Alexandrine PINAULT* :
  - Remercie les élus pour leur présence, vote pour le vernissage de l'exposition et remercie également pour les trophées
- ✓ *Dominique COLTAT* : Ne sera pas présent à la prochaine réunion de la fête du village
- ✓ *Pascal BOUCHETION* : Inventaire Biodiversité communal : à accompagner une personne sur sa propriété – concernant les plantes.
- ✓ *Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED*
  - Remercie Alexandrine pour la création des affiches
  - Informe des prochaines dates à venir :
    - Prochain conseil municipal : 4 juillet 2024 à 18h30 à la salle polyvalente
    - Départ de Ginette TRINEL : 5 juillet 2024 à 17h30 à l'école

Clôture de la séance à 21 heures 00

Sassay, le 14 mai 2024

Le Maire

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Le secrétaire de séance,

Philippe VITRY

